

Saint-Brieuc Armor Agglomération Service Exploitation Traitement MARCHÉ PUBLIC ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

# Fourniture de matériel de télégestion

# Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

202403201

20/09/2024 à 12:00

Procédure adaptée ouverte (entité adjudicatrice) (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Cette consultation est entièrement dématérialisée conformément aux articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique avec mise à disposition du DUME concernant les éléments de candidature.

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

#### Acheteur:

#### Saint-Brieuc Armor Agglomération, en qualité d'entité adjudicatrice

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Adresse:

5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Courriel: marchespublics@sbaa.fr

Site internet: https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

La personne en charge du dossier est : Jean-Michel LERAY - Responsable Service Exploitation Traitement à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

#### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fourniture de matériel de télégestion.

La Régie des Eaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération, entité adjudicatrice, souhaite équiper en modules de télégestion ses sites qui n'en sont pas encore équipés. Ces modules fonctionneront en technologie GSM/IP.

Au vu du parc actuel de télégestion, il est nécessaire de renouveler une partie des équipements pour moderniser le parc existant afin de le préparer à la suppression des réseaux de télécommunication RTC, 2G et 3G - à répartir sur une durée de 4 ans. La mise en place de ces équipements sera réalisée par le personnel de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

#### Code nomenclature CPV:

Code CPV	Libellé CPV
43328100	Matériel de télégestion pour l'eau potable - Matériel hydraulique

# ■ Caractéristiques principales du contrat :

**	Objet du contrat	Fourniture de matériel de télégestion
<b>4</b>	Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
<b>≡</b>	Structure	Lot unique
9	Lieu d'exécution	Ensemble des sites de la Régie des Eaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
<b>(</b> -)	Durée	4 ans fermes à compter de la notification du contrat
*	Développement durable	Critère environnemental
*	Pénalités de retard	Définies au CCAP
<u>₩</u>	Variation des prix	Révisables (formule), avec index de référence
<b>&gt;&gt;</b>	Nature des prix	Prix unitaires

#### ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée comme suit :

Туре	Objet, délai
Lot	Lot unique : à bons de commande avec maximum :
	Renouvellement d'une partie des équipements de télégestion pour moderniser le parc existant afin de le préparer à la suppression des réseaux de télécommunication RTC, 2G, 3G. (à échéance de 2026-2027).
	<u>Durée</u> : <b>4 ans fermes à compter de la notification du contrat</b> avec renouvellement annuel du parc au vu de l'échéancier du service
	avec maximum de 360 000 €HT réparti sur 4 ans.

# 2. JUSTIFICATION

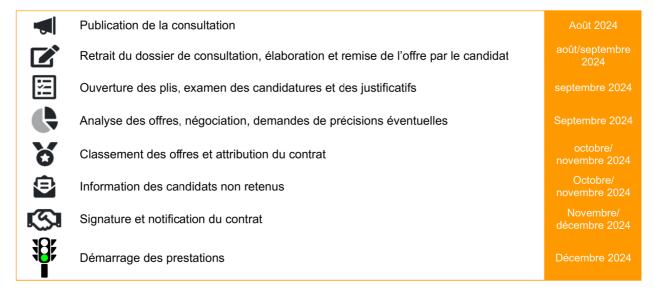
La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

# 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

#### Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) **en qualité d'entité adjudicatrice**.

# ■ Déroulé et planning <u>indicatif</u> de la consultation :



#### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>, sous la référence « 202403201 ».

#### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- Acte d'engagement et ses annexes financières BPU/DQE et Agec
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- Planning d'exécution prévisionnel : inclus au CCTP

#### Modifications de détail sur le dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches.megalis.bretagne.bzh">https://www.marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

# 4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

# Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1

	disponible sur le site du Ministère de l'Economie)	
Capacité économique et financière		
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés		
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles ou équivalents. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)	
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique	

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

#### Composition de l'offre à remettre :

L'offre des candidats est composée obligatoirement des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU / DQE	Bordereau de prix unitaire valant Détail quantitatif estimatif
Note méthodologique	- <b>Note méthodologique</b> accompagnée des <u>fiches techniques des produits</u> <u>proposés</u> par le candidat dans son offre ainsi que les <u>modalités de garantie des équipements de télégestion</u> au minima 2 ans. (durée, niveau de garantie du matériel proposé).
	La note devra comporter les éléments suivants :
	- performances attendues de l'automate de télégestion : capacité de l'automate à réaliser des automatismes simples, adaptés aux process de gestion des eaux et performances de l'automate en ligne de programmation,
	- Entrées/sorties de l'automate : capacité maximale en entrée/sortie TOR et ANA (de base et extensions),
	- compatibilité de l'automate avec l'environnement existant (compatibilité de la solution proposée par le candidat avec TOPKAPI, SOFREL)
	- descriptif des moyens techniques pour le service assistance après-vente,
	- documention disponible version papier ou en ligne : caractéristiques techniques notice de fonctionnement, schémas de raccordement

- descriptif de la formation proposée : au vu des différents niveaux d'utilisateurs (base, expert), déroulement, nombre de jours nécessaires à la formation de l'utilisation et de la maintenance de l'automate, nombre d'heures par jour, les pré-requis à la formation...
- accès par badge des ouvrages (capacité du candidat à proposer une solution de gestion des accès par badge type HID des ouvrages)
- capacité technique d'interfaçage pour les paramétrages en mode local et distant
- note détaillée sur la performance environnementale du matériel proposé : consommations électriques, recyclage, ressources réseau, fabrication, cycle de vie

#### Nommage des pièces du marché par les candidats :

MARCHE N° 2 0 2 4 0 3 2 0 1

le numéro du marché sera 202403201.

Ex de nommage des pièces à fournir dans l'offre :

Document	Descriptif	Nommage des pièces	Format attendu
AE	Acte d'engagement	Numéro du Marché_ AE_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF
BPU/DQE	BPU/DQE	Numéro du Marché_ BPU/DQE_Nom de l'ENTREPRISE	- PDF et - excel ou calc
Note méthodologique	Note	Numéro du Marché_ METHODO_Nom de l'ENTREPRISE	PDF

# Précision concernant la remise de l'acte d'engagement (AE) :

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur (AE) et le BPU/DQE, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://www.marches.megalis.bretagne.bzh">https://www.marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

<u>Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à</u> :

Saint-Brieuc Armor Agglomération Service Commande Publique 5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Contact : Françoise LAUBE au 02.96.77.60.13 – Direction Mutualisée de la Commande Publique

Courriel: marches.publics@sbaa.fr

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « elDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. **Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.** 

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

#### Vigilance concernant le dépôt des offres :

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plateforme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres, est ouverte.

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables.

#### Échanges pendant la procédure :

Tous les échanges seront faits par voie dématérialisée (modifications apportées par le pouvoir adjudicateur au dossier de consultation, demandes d'explications sur l'offre, questions/réponses,

négociations éventuelles, mise au point, signature et notification du marché, modifications du marché).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

# 5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### Examen des candidatures

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques**, **financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

#### Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix :
	Le prix sera apprécié au vu du BPU/DQE fourni par le candidat et jugé par application de la formule suivante : Note sur 60 = (POMD/PO) * 60
	POMD : prix de l'offre la moins-disante PO : prix de l'offre notée
	La note du prix sera appréciée au vu du montant total résultant du BPU/DQE. Le BPU/DQE joint au présent marché permet également de fournir un support pour l'analyse des offres, duquel découlera la note obtenue pour chaque candidat. Le candidat dont le montant total du BPU/DQE est le plus bas, obtient la meilleure note du critère Prix.
2. Valeur technique (35 %)	Valeur technique
	<ul> <li>Performances attendues de l'automate sur des process de gestion des eaux (10 pts)</li> </ul>
	- Moyens techniques SAV et formation (5 pts)
	<ul> <li>Compatibilité de la solution proposée par le candidat avec</li> <li>l'environnement de SBAA (10 pts)</li> </ul>
	- Techniques d'interfaçage et de mobiliité (10 pts)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	
	- Performance environnementale du matériel proposé (5 pts)

#### Autres dispositions :

- Barème sur Valeur Technique et performance environnementale
  - \* Barème à appliquer pour les sous-critères de la Valeur Technique et de la Performance en matière de protection de l'environnement :

#### Note obtenue pour un sous-critère (en point) :

- Très bon ou exceptionnel
- Bon ou supérieur
- Adéquat ou satisfaisant
- Passable ou moyen
- Insuffisant
- Absence d'information ou inapproprié
- Note maximale
- 0,80 x note maximale
- 0,60 x note maximale
- 0,40 x note maximale
- 0,20 x note maximale
- 0 point

#### - Équité des notes des critères

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des critères « valeur technique » et « Performance en matière de protection de l'environnement»,

- la note du candidat le mieux noté en terme de « valeur technique » sera ramenée à 35. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale: 35 (Valeur technique)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)\*35]

- la note du candidat le mieux noté en terme de « Performance en matière de protection de l'environnement » sera ramenée à 5.

Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 5 (Performance en matière de protection de l'environnement)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)\*5]

#### Note globale:

La note globale est l'addition des notes des trois critères : prix, valeur technique et performance en matière de protection de l'environnement.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

#### Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : Sur la pondération. Les critères sont notés : Sur la pondération.

La note totale est notée : Sur 100.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :		
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.	
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.	

#### Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

#### Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par entretien (présentiel / visioconférence). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

#### Documents à produire par l'attributaire :

#### Avant notification du contrat :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires, les documents justificatifs\* requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

\* Les attestations ont date de valeur à partir de la date de la demande du maître d'ouvrage.

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire – à jour
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales – de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF/MSA ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise – de moins de 6 mois

Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries.
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise (sauf s'il est nommé au numéro d'identification délivré par l'Insee)
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles.
RIB	RIB du titulaire et/ou des co-traitants si tel est le cas.

# 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions soit maximum pour le 12/09/2024 par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://www.marches.megalis.bretagne.bzh">https://www.marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, soit maximum pour le 13/09/2024 à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Seules les demandes adressées dans ce délai feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

#### Renseignements administratifs:

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Seulement en cas d'empêchement sur Megalis, il convient de s'adresser à :

Madame LAUBE Françoise

Rédacteur marchés publics - Saint-Brieuc Armor Agglomération

Téléphone : 02.96.77.60.13 Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : https://marches.megalis.bretagne.bzh

#### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES

Téléphone: 02.23.21.28.28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Télécopie: 02.99.63.56.84

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021